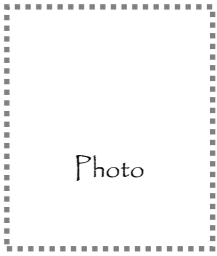


Fiche d'autorisations

année 2018/2019



Les 3 - 5 ans à la Maison Soleil



DETAIL DES AUTORISATIONS	autorise	n'autorise pas
La direction à consulter notre dossier allocataire CAF afin d'accéder directement aux éléments de revenus nécessaires au calcul du tarif. (le service d'accès aux données CAF fait l'objet d'une autorisation de la CNIL et respecte les règles de confidentialité)		
La direction à imprimer et conserver les éléments de revenus nécessaires au calcul du tarif. (le service d'accès aux données CAF fait l'objet d'une autorisation de la CNIL et respecte les règles de confidentialité)		
Le personnel à sortir mon enfant de l'enceinte de l'établissement pour des sorties en groupe		
Le personnel à faire transporter mon enfant dans des transports collectifs dans le cadre des sorties en groupe (tram, bus, car..)		
Le personnel à photographier ou filmer mon enfant dans la mesure où les films et images ne seront utilisés à aucun autre usage qu'un usage éducatif ou inhérent à la vie de l'association.		
L'équipe de direction à prendre les mesures d'urgence en cas d'accident impliquant mon enfant		

NOM :
 Prénom(s) :
 Date et lieu de naissance :
 Garçon ou Fille * âge en septembre 2018 :
 Adresse du foyer de l'enfant :

 tel :
 Nb enfants à charge au foyer : N° allocataire CAF :

Factures et courriers seront adressés par email, merci de cocher les destinataires souhaités et de noter **lisiblement** votre **adresse mail**.
 (une adresse mail par foyer est indispensable)

Responsable légal 1 (personne assurant la couverture sociale de l'enfant) : destinataire : courrier factures
 Nom / Prénom : père ou mère ou autre*
 N° sécurité sociale/régime :
 tel personnel : mail :
 profession/employeur/tel pro:

Responsable légal 2 : destinataire : courrier factures
 Nom / Prénom : père ou mère ou autre*
 Adresse si différente :
 tel personnel : mail :
 profession/employeur/tel pro:

Autre adulte au foyer :
 Nom / Prénom : qualité :
 tel personnel : mail :
 profession/employeur/tel pro:

Autres personnes (majeures) autorisées à raccompagner l'enfant, nom et téléphone :

ADMINISTRATION DE PRODUITS DE SOIN par l'équipe	autorise	n'autorise pas
Paracétamol sirop en cas de fièvre (supérieure à 38,5°C). Les parents seront systématiquement prévenus. Si non autorisé une rencontre avec le médecin et la direction de la structure est obligatoire.		
Amica 9 ch : granules homéopathiques en cas de coup, de chute.		
Amica pommade : en cas de coup, de chute.		
Apaisyl : pommade en cas de piqûres d'insectes.		
Biseptine : désinfection des plaies.		

Signatures

Je, soussigné M.

Je, soussignée Mme
 responsable de l'enfant

Déclare(nt) exacts les renseignements et documents fournis pour la constitution de ce dossier et atteste de la validité de ce document pour toute la durée de l'inscription de mon enfant.

Par l'adhésion à l'association j'accepte de fait son règlement intérieur, je reconnais avoir pris connaissance et accepter le règlement de fonctionnement de la structure d'accueil.

Bordeaux, le Signature(s)

* entourer la mention utile

AI 2017 AI 2018 attestation couverture sociale attestation responsabilité civile justificatif CAF
 carnet de vaccination adhésion (type/date)
Ressources référence 2016 Avis d'imposition / données CAF tarif :
 Annuel : mensuel: QF: Th : **1 2**
Ressources référence 2017 Avis d'imposition / données CAF
 Annuel : mensuel: QF: Th : **3**
4 5
 Dossier saisi Noé répertoire
 Atelier :

« Nous avons signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde une convention de service qui nous permet de consulter directement les éléments de votre dossier d'allocations familiales nécessaires à l'exercice de notre mission.
 « Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectifications aux données personnelles vous concernant. L'inscription de votre numéro de téléphone vaut autorisation expresse de vous appeler conformément au décret d'août 2003. Conformément à l'article L121-20-5 du code de la consommation, sur simple demande, votre numéro de téléphone peut être retiré de nos fichiers.



Santé

Merci de compléter soigneusement la partie 'santé' qui sera visée par l'infirmière de l'APEEF

(copie des vaccins obligatoire)

Médecin traitant, nom et téléphone :

Taille de l'enfant : Poids : (à l'inscription)

Allergies * : Alimentaire Médicamenteuse Autre

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

Intolérances :

Administration de traitement dans les multi accueil

Comme précisé dans le règlement de fonctionnement, aucun médicament ne sera administré sans l'ordonnance correspondante, datée, signée et indiquant précisément le nom de l'enfant, son poids, la posologie et la durée du traitement (flacons non ouverts et non reconstitués), et validée par l'infirmière ou la direction.

Traitement médical au quotidien : Oui Non *

Lequel et pour quelle pathologie :

Protocole d'Accueil Personnalisé: Oui Non *

Si oui motif (cf classeur PAI)

Régime alimentaire

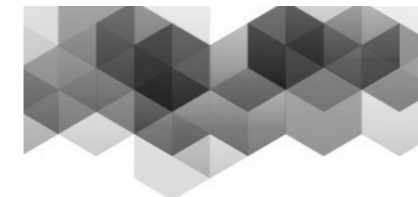
Autres remarques concernant la santé (maladies, hospitalisation, diabolos, lunettes...),

préciser les dates et précautions à prendre :

Vaccination : êtes-vous à jour ?

2018 calendrier simplifié des vaccinations

VACCINATIONS OBLIGATOIRES pour les nourrissons nés à partir du 1 ^{er} janvier 2018													
Âge approprié	1 mois	2 mois	4 mois	5 mois	11 mois	12 mois	16-18 mois	6 ans	11-13 ans	14 ans	25 ans	45 ans	65 ans et +
BCG													
Diphthérie-Tétanos-Poliomyélite													Tous les 10 ans
Coqueluche													
Haemophilus Influenzae de type b (HIB)													
Hépatite B													
Pneumocoque													
Méningocoque C													
Rougeole-Oreillons-Rubéole													
Papillomavirus humain (HPV)													
Grippe													Tous les ans
Zona													



Chez les nourrissons nés à partir du 1^{er} janvier 2018, les vaccinations contre la diphtérie, la poliomyélite, le tétanos, l'Haemophilus b, l'hépatite B, la coqueluche, la rougeole, les oreillons, la rubéole, le pneumocoque et le méningocoque sont obligatoires.

BCG (Tuberculose)

La vaccination contre la tuberculose est recommandée à partir de 1 mois et jusqu'à l'âge de 15 ans chez certains enfants exposés à un risque élevé de tuberculose.

Diphthérie-Tétanos-Poliomyélite

Les rappels de l'adulte sont recommandés à âges fixes soit 25, 45, 65 ans et ensuite tous les dix ans.

Coqueluche

Le rappel coqueluche se fait à 25 ans. Les futurs parents sont particulièrement concernés, car la vaccination protège les nourrissons de moins de 6 mois dont la vaccination n'est pas complète.

Hépatite B

Si la vaccination n'a pas été effectuée au cours de la première année de vie, elle peut être réalisée jusqu'à 15 ans inclus. À partir de 16 ans, elle est recommandée uniquement chez les personnes exposées au risque d'hépatite B.

Pneumocoque

Au-delà de 24 mois, cette vaccination est recommandée dans des situations particulières.

Méningocoque C

À partir de l'âge de 12 mois et jusqu'à l'âge de 24 ans inclus, une dose unique est recommandée pour ceux qui ne sont pas déjà vaccinés.

Rougeole-Oreillons-Rubéole

Pour les personnes nées à partir de 1980, être à jour signifie avoir eu deux doses de vaccin.

Papillomavirus humain (HPV)

La vaccination est recommandée chez les jeunes filles âgées de 11 à 14 ans avec un rattrapage jusqu'à 19 ans inclus. La vaccination est proposée aux hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) jusqu'à l'âge de 26 ans.

Grippe

La vaccination est recommandée chaque année pour les personnes à risque y compris les enfants à partir de 6 mois, les femmes enceintes et pour toutes les personnes âgées de 65 ans et plus.

Zona

La vaccination est recommandée chez les personnes âgées de 65 à 74 ans inclus.

Pour en savoir plus



Le site de référence qui répond à vos questions

Une question ? Un conseil ?

Parlez-en à votre médecin, votre sage-femme ou votre pharmacien.



LES TOUT PETITS année 2018/2019

Constitution du dossier d'inscription de votre enfant



Merci de nous fournir les pièces suivantes :

- la fiche de renseignements et d'autorisation complétée** (toutes les rubriques)
- un certificat médical d'aptitude à un accueil collectif.**
- une photocopie de chacun des documents suivants :**
 - livret de famille** de l'enfant
 - pages de vaccinations du carnet de santé** de l'enfant
 - attestation d'assurance de responsabilité civile** de la famille
 - un justificatif CAF** (tout document où apparaît votre n° d'allocataire)

Sont également nécessaires pour consultation les originaux de :

- attestation de couverture sociale** pour l'enfant inscrit
- avis d'imposition 2017 (revenus de 2016), puis 2018 (revenus de 2017) à partir de janvier 2019 des personnes présentes au foyer** de l'enfant

Si vous n'êtes pas allocataires, ou que vos ressources n'ont pas été transmises à la CAF le calcul du tarif sera basé sur l'avis d'imposition.

Et le règlement de l'adhésion à l'APEEF:

- une **adhésion annuelle familiale** (année scolaire) de 30€

Association Petite Enfance, Enfance et Famille 64 rue Magendie 33000 Bordeaux 05 56 33 86 50

La Maison des Enfants 05 56 33 86 50 Le Jardin de l'Eau Vive 05 56 92 99 20 La Maison Soleil 05 56 32 72 64

LES TOUT PETITS année 2018/2019

Constitution du dossier d'inscription de votre enfant



Merci de nous fournir les pièces suivantes :

- la fiche de renseignements et d'autorisation complétée** (toutes les rubriques)
- un certificat médical d'aptitude à un accueil collectif.**
- une photocopie de chacun des documents suivants :**
 - livret de famille** de l'enfant
 - pages de vaccinations du carnet de santé** de l'enfant
 - attestation d'assurance de responsabilité civile** de la famille
 - un justificatif CAF** (tout document où apparaît votre n° d'allocataire)

Sont également nécessaires pour consultation les originaux de :

- attestation de couverture sociale** pour l'enfant inscrit
- avis d'imposition 2017 (revenus de 2016), puis 2018 (revenus de 2017) à partir de janvier 2019 des personnes présentes au foyer** de l'enfant

Si vous n'êtes pas allocataires, ou que vos ressources n'ont pas été transmises à la CAF le calcul du tarif sera basé sur l'avis d'imposition.

Et le règlement de l'adhésion à l'APEEF:

- une **adhésion annuelle familiale** (année scolaire) de 30€

Association Petite Enfance, Enfance et Famille 64 rue Magendie 33000 Bordeaux 05 56 33 86 50

La Maison des Enfants 05 56 33 86 50 Le Jardin de l'Eau Vive 05 56 92 99 20 La Maison Soleil 05 56 32 72 64